



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 02.11.2020
Numéro de publication: UP04-0000002526

Entité de publication

Fiduciaire Dreyfus et Zurbuchen SA, Avenue de Rosemont 5, 1006 Lausanne

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de S.I. Sur Boulevard de Grancy SA

S.I. Sur Boulevard de Grancy SA
CHE-103.085.654
c/o: RILSA SA
Rue du Lion d'Or 6
1003 Lausanne

Indications concernant l'assemblée générale:

01.12.2020, 14:00 heures, en l'Etude de Me Martin Habs, Place Benjamin-Constant 2, à
1003 Lausanne

Texte d'invitation/ordre du jour:

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

S.I. SUR BOULEVARD DE GRANCY SA

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société SI Sur Boulevard de Grancy SA aura lieu à :

Lausanne, le 1^{er} décembre 2020 à 14h00,
en l'Étude de Me Martin Habs, place Benjamin-Constant 2,
à 1003 Lausanne

ORDRE DU JOUR

- 1) Constitution de l'assemblée générale.
- 2) Liste des présences.
- 3) Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale ordinaire du 24 juin 2019.
Proposition du Conseil d'administration :
Approuver le procès-verbal.
- 4) Rapport du Conseil d'administration pour l'exercice écoulé au 31 décembre 2019 et présentation des comptes en vue de leur approbation.
- 5) Rapport de l'Organe de révision pour l'exercice écoulé au 31 décembre 2019
- 6) Décisions relatives à :
 - a) Approbation du rapport annuel ;
proposition du Conseil d'administration :
approuver le rapport.
 - b) Approbation des comptes annuels de l'exercice 2019 ;
proposition du Conseil d'administration :
approuver les comptes.
 - c) Utilisation du résultat :
proposition du Conseil d'administration :
reporter le résultat à compte nouveau.
- 7) Décharge au Conseil d'administration;
proposition du Conseil d'administration :

donner décharge pour l'exercice 2019 au membre du conseil d'administration :
 M. Matthias Steinbruchel (à raison du prorata de l'année jusqu'à sa démission) ;
 donner décharge pour l'exercice 2019 au membre du conseil d'administration :
 M. Paul Perlini (à raison du prorata de l'année depuis son entrée en fonction).

- 8) Nomination de l'organe de révision :
proposition du conseil d'administration :
 Réélire pour l'exercice suivant la société Fiduconsult Fidyver SA en qualité d'organe de révision.
- 9) Conversion des 50 actions au porteur de CHF 1'000.-- du capital de la S.I. Sur Boulevard de Grancy SA en 50 actions nominatives de CHF 1'000.-- :
proposition du conseil d'administration :
 décider la conversion des actions au porteur du capital de la S.I. Sur Boulevard de Grancy SA en actions nominatives.
- 10) Abrogation des statuts et adoption de nouveaux statuts ensuite de la conversion des actions au porteur en actions nominatives :
 Proposition du conseil d'administration :
 Abroger dans leur entier les statuts actuels et adopter les nouveaux statuts proposés par le conseil d'administration.
- 11) Informations sur l'état du projet de la gare de Lausanne.
- 12) Informations sur les procédures en cours contre un actionnaire.
- 13) **Élections au Conseil d'administration**
 Proposition du conseil d'administration :
 Réélire pour un nouveau mandat de trois ans M. Paul Perlini.
- 14) Divers

Le rapport de gestion et le rapport de révision, ainsi que le projet des nouveaux statuts sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société. Chaque actionnaire peut exiger qu'un exemplaire de ces documents lui soit délivré dans les meilleurs délais.

Conformément à l'article 27 de l'Ordonnance 3 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) (Ordonnance 3 COVID-19) (RS 818.101.24), le conseil d'administration a décidé que la prochaine assemblée générale ordinaire prévue le 1^{er} décembre 2020 à 14h00 heures se tiendra sans la participation physique des actionnaires. L'assemblée générale se déroulera donc uniquement en présence du président, du secrétaire, du réviseur et du notaire.

Les actionnaires sont invités à exercer leurs droits de vote par écrit au moyen du bulletin de vote qui leur sera adressé avec le rapport de gestion, le rapport de révision et les comptes

annuels 2019 ; les actionnaires devront produire à cet effet une attestation de blocage ou les titres eux-mêmes.



Lausanne, le 29 octobre 2020

Pour le conseil d'administration :

M. Paul Perlini

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a series of loops and a horizontal stroke, representing the name Paul Perlini.